

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

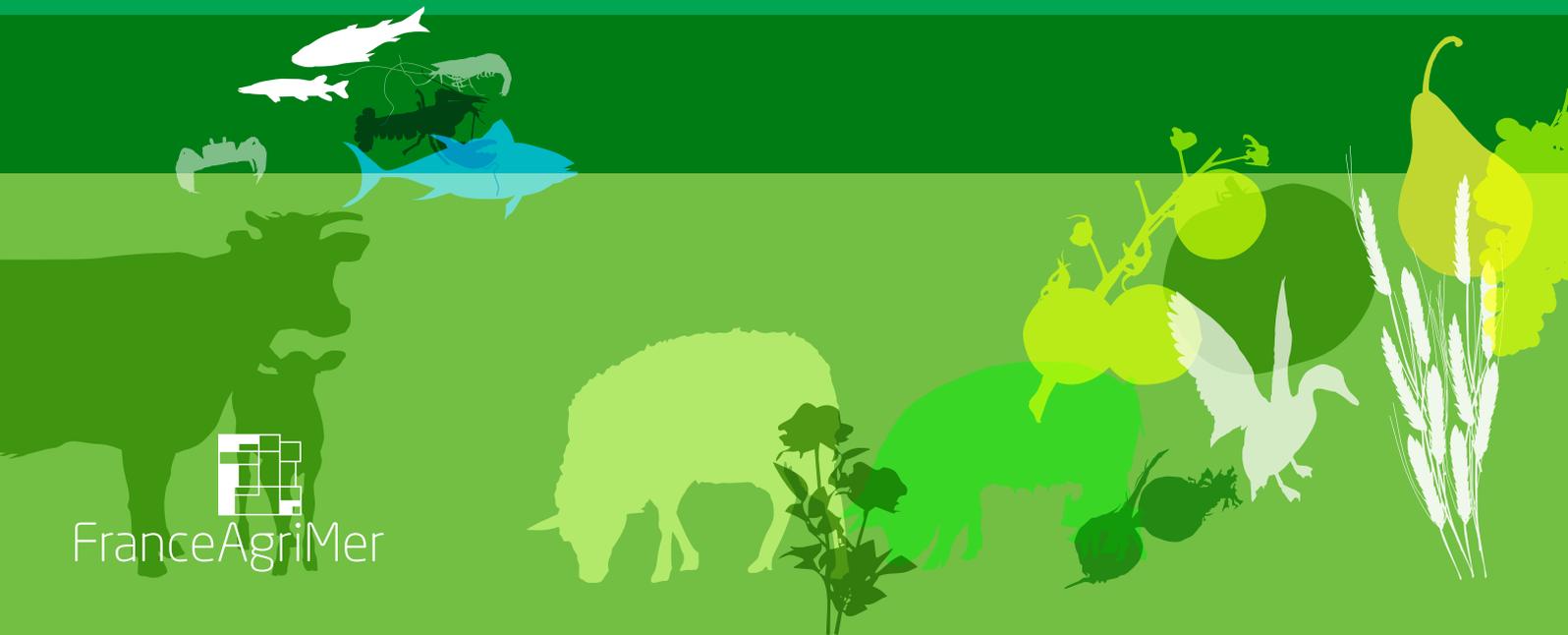
RÉGION

Île-de-France

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'ÎLE-DE-FRANCE




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région ÎLE-DE-FRANCE

582 000 hectares de surface agricole

- Trois-quarts du territoire régional, soit environ 902 500 hectares, sont constitués d'espaces naturels agricoles (2/3) ou boisés (1/3).
- Blé tendre, orge, maïs, colza, pois et féveroles, betteraves industrielles..., occupent plus de **550 000 hectares**.

2 % de la superficie nationale

90 % de l'espace agricole régional dédié aux grandes cultures qui représentent **50 %** de la valeur de la production agricole régionale en 2012 (hors subventions)

Des exploitations très performantes, au **4^e rang** français en termes de potentiel économique et deux fois plus grandes, en moyenne, qu'à l'échelle nationale.

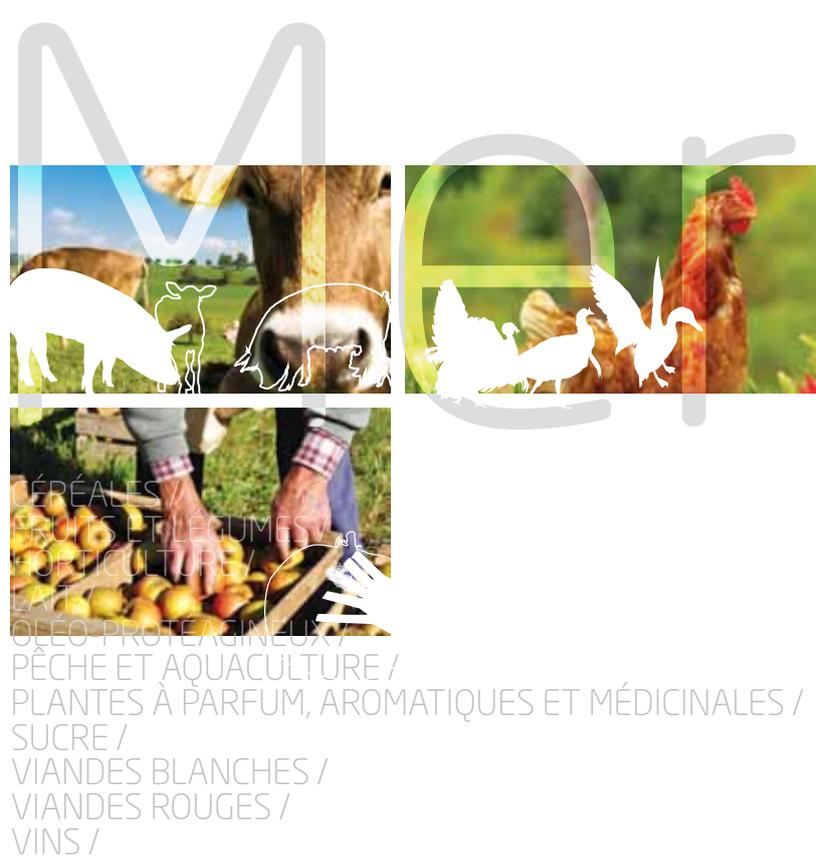
Des légumes de plein champ sont présents dans la région : **ÎLE-DE-FRANCE** est la 6^e région productrice de salade (hors laitues) en France, la 4^e pour le radis et la 2^e pour les oignons blancs, le persil et le cresson.

1^{er} bassin national de consommation alimentaire, **ÎLE-DE-FRANCE** compte 12 millions d'habitants et accueille chaque année 40 millions de touristes.

4,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires net réalisé en 2011 par les industries agroalimentaires de plus de 20 salariés (33,1 milliards avec le commerce de gros de produits agroalimentaires).

La région **ÎLE-DE-FRANCE** accueille également le Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, qui est **le plus important marché agro-alimentaire du monde**. Il représente près des deux tiers de l'activité de marché de gros en France et son chiffre d'affaires, en 2012, est de 8,2 milliards d'euros.





CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

Le service FranceAgriMer d'ÎLE-DE-FRANCE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région ÎLE-DE-FRANCE, la DRIAFA a choisi d'intégrer ces agents au sein d'un pôle « Économie des filières – FranceAgriMer » du service régional de l'Économie agricole. Ce pôle, doté d'un responsable, est organisé autour des domaines suivants : l'animation des filières grandes cultures, cultures spécialisées et élevage, le contrat de plan État-Région (CPER), les aides conjoncturelles et le suivi des Chambres d'agriculture, les contrôles, les analyses économiques et financières des collecteurs avalisés.

Les principales missions de ce pôle sont :

- **l'accompagnement et l'information des filières** sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au plan national, en particulier les filières grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) mais également les filières d'élevage, de maraîchage, d'arboriculture, d'horticulture et les pépinières ;
- **le contrôle** des aides attribuées aux programmes sociaux (distribution de lait et de fruits dans les écoles - distribution de l'aide aux plus démunis) et à la restructuration sucrière ; des quotas sucriers (fabricants et transformateurs) ; des quotas laitiers et du transport de lait ; des collecteurs, des mesures d'interventions et de stockage pour les céréales ; de l'équarrissage ; des aides attribuées à la promotion et aux investissements, notamment dans les silos.
- **l'analyse économique**, menée conjointement avec le service régional de l'Information statistique et économique (SRISE) de la DRIAFA.
- **l'instruction, la rédaction de convention et la liquidation** des dossiers pour les aides gérées en région ou co-gérées avec le siège de FranceAgriMer (CPER, aides aux investissements dans les silos et dans les moulins...).

La DRIA AF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi.

Les interventions de la DRIA AF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale et Interdépartementale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Pôle FranceAgriMer
18 avenue Carnot
94234 Cachan cedex
Tél. : +33 1 41 24 17 00 / Fax : +33 1 41 24 17 15
<http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>